

MISE À JOUR SUR LE VOTE IMPOSÉ : SEMAINE DEUX

Nous entamons maintenant la deuxième et dernière semaine du vote imposé par le gouvernement sur les « offres finales » de Postes Canada. En date du 28 juillet, 69 % des membres de l'unité urbaine et 71,4 % des membres des FFRS ont voté. Le vote se poursuivra jusqu'à **17 h (HE), le 1^{er} août**.

Vote confidentiel

Certains membres nous ont dit s'être sentis forcés ou intimidés à voter en faveur d'une partie, et craignent de subir des représailles de l'employeur si leur vote était connu. À notre connaissance, votre vote est confidentiel. Ni l'employeur ni le Syndicat ne peuvent voir votre vote.

Nouvelles envoyées en double

Nous savons que certains membres reçoivent plusieurs fois les mêmes courriels du STTP. Nous avons mis à jour la liste de distribution de courriels pour résoudre le problème.

Problèmes avec le vote

Nous savons qu'il est parfois difficile de voter. Nous vous demandons de ne pas baisser les bras. Chaque vote est important et peut faire pencher la balance. Si vous n'arrivez pas à voter ou que vous n'avez pas reçu votre NIP, **veuillez communiquer avec Simple Vote au 888-508-6152**.

Avertissez-nous si vous remarquez des problèmes au cours du scrutin en nous écrivant à l'adresse commentaires@cupw-sttp.org. Indiquez en objet « Problèmes lors du vote ». Dans le courriel, veuillez fournir votre nom, votre numéro d'employé (NIRH), votre numéro de téléphone ainsi qu'une description détaillée du problème qui vous empêche de voter.

Information inexacte

Postes Canada fait circuler beaucoup d'informations inexactes. Ne vous méprenez pas. Le Syndicat est la seule source d'informations exacte et à jour sur le vote et les offres. Le STTP vous représente et a vos intérêts à cœur. Si vous avez des doutes sur des informations que vous avez entendues ou lues, parlez-en à votre section locale ou consultez notre [site Web](#).

Le gouvernement et Postes Canada ont collaboré pour saper nos droits durement acquis et pour imposer un vote que nous ne voulons pas. Les meilleures conventions collectives sont celles qui proviennent de vraies négociations, et non de tactiques pour contourner les droits des travailleurs et travailleuses.

Envoyons un message clair à Postes Canada : **REJETONS** ses offres finales.

L'interdiction de travailler des heures supplémentaires reste en vigueur partout au pays.

Pour obtenir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

